

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 23 juin 2021

Liste des membres	2
I. Capacité d'accueil du Master MEEF « premier degré » et moyens spécifiques 2021-2022....	3
II. Informations diverses	4

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
M.	DOCHE	Usager – M2 MEEF PE Stagiaire – Inspé de l'académie de Limoges (site de Guéret)
Mme	FALEMPIN	Usagère - M2 MEEF PE stagiaire - Inspé de Guéret
Mme	FÉLIX	Directrice de l'Atelier Canopé 87
M.	GLANDIÈRES	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LABORIE	ADJAENES – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
M.	PETREAU	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré – Académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
Mme	PERROT	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland - Limoges
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	FONDANECHÉ	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	Directeur adjoint – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00. Ce conseil d'institut se déroule en visioconférence.

I. Capacité d'accueil du Master MEEF « premier degré » et moyens spécifiques 2021-2022

M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle que lors du conseil d'institut du 16 décembre 2021, les membres du conseil se sont prononcés sur les capacités d'accueil des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) pour la rentrée 2021 et pour chacune des quatre mentions proposées à l'Inspé de l'académie de Limoges, à savoir :

- le master MEEF mention « Professeur des écoles » ;
- le master MEEF mention « Second degré » ;
- le master MEEF mention « Encadrement éducatif » ;
- le master MEEF mention « Pratiques et ingénierie de la formation ».

Ces capacités d'accueil ont ensuite été soumises au vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) avant d'être adoptées en Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Limoges et d'être inscrites sur le site « trouver mon master », portail national des masters.

M. Moyon explique que ce conseil d'institut a pour objectif de proposer et de soumettre au vote une augmentation des capacités d'accueil de 100 à 110 pour le Master MEEF mention « Professeur des écoles ». Cette proposition résulte :

- d'une part, d'une demande institutionnelle qui émane de M. Galderisi, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine. M. Galderisi a demandé à la présidente de l'Université de Limoges ainsi qu'à la CFVU d'augmenter certaines capacités d'accueil dans le cadre de Masters fortement demandés. En effet, l'année passée, près de 800 étudiants de la région Nouvelle Aquitaine n'avaient pas trouvé de master et n'avaient eu ainsi aucune formation universitaire à la rentrée 2020. Chaque année, l'Inspé de l'académie de Limoges reçoit des demandes d'examen de candidatures en dehors de la campagne initiale pour accueillir certains de ces étudiants qui se retrouvaient sans formation, dans le cadre de recours. Cependant, M. Moyon explique que les masters préparés à l'Inspé sont particuliers (compétences professionnelles et préparation aux concours de recrutement de l'Éducation nationale) et les capacités d'accueil limitées et concertées avec les services du rectorat pour pouvoir proposer des contrats en 2^e année de Master à la majorité de nos étudiants.

M. Moyon remercie M. Valette, vice-président du CA de l'Université, pour avoir donné son accord sur cette potentielle hausse des capacités d'accueil dans ce Master. Il adresse également ses remerciements aux services du rectorat qui ont indiqué y être favorables et qui seront chargés, malgré les nombreuses contraintes, de trouver de nouveaux berceaux de stage pour accueillir ces effectifs supplémentaires sur le terrain.

- d'autre part, d'une initiative locale qui vise à répondre à une politique territoriale. M. Moyon rappelle que le dispositif d'assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation a été mis en place il y a deux ans et offre la possibilité à des étudiants, depuis la deuxième année de licence jusqu'à la première année de master, d'avoir un contrat dans un établissement et de prendre en charge des élèves de manière progressive (de l'observation à la responsabilité). L'idée consisterait à proposer à ces étudiants AED un dispositif adapté durant leur première année de master, uniquement sur le site de Limoges.

Contrairement aux étudiants « classiques » de Master 1 qui auront six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée durant leur formation, les étudiants AED poursuivront, quant à eux, leur contrat dans leur école d'affectation, ce qui générera d'inévitables absences lors de certains cours à l'Inspé. Pour les combler, l'objectif consisterait à mettre en place des cours supplémentaires qui leur seraient spécifiquement dédiés, notamment en lien avec les attentes du concours, pendant les périodes de stage des autres étudiants.

Mme Coret, maîtresse de conférences à l'université de Poitiers, juge qu'une hausse des capacités d'accueil paraît cohérente dans la mesure où le manque d'enseignants est bien réel dans notre pays. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les étudiants AED, ceux-ci devraient en principe avoir un emploi du temps spécifique pour leur formation à l'Inspé. M. Moyon répond qu'en terme de calendrier, il est impossible de réaliser un planning qui leur serait propre en tenant compte du temps passé dans leur établissement.

M. Lorenzo, professeur certifié de Lettres, demande si les étudiants AED ont passé l'épreuve de positionnement. M. Moyon lui confirme que ce statut ne leur confère aucune priorité et que pour être intégrés aux effectifs de Master 1 MEEF mention « Professeur des écoles », ils doivent passer et réussir l'épreuve de positionnement au même titre que les autres candidats.

M. Lorenzo s'interroge aussi sur la durée dans le temps de cette possible hausse des capacités d'accueil dans la mesure où le dispositif AED est amené à disparaître dans le premier degré. M. Moyon répond que le dispositif n'existera plus dès la rentrée 2022/23 et qu'en ce qui concerne le premier degré, le dispositif existe en 2021/22, mais il n'y a pas eu d'appel à candidatures de la part du rectorat de Limoges.

Pour finir, M. Lorenzo émet une remarque. Il pense que l'augmentation des capacités d'accueil va être difficile à gérer en termes de services alors que par ailleurs, il est annoncé une diminution des moyens. M. Pétreault explique que la présidence de l'Université de Limoges a donné son accord pour abonder en moyens supplémentaires afin de pouvoir y faire face. M. Moyon rappelle qu'il n'a pas été autorisé de créer de nouveaux groupes pour accueillir ce nombre additionnel ; cependant, il faut distinguer la mise en place de deux dispositifs différents :

- l'octroi par l'Université de Limoges à l'Inspé de l'académie de Limoges d'une enveloppe de 120 heures supplémentaires qui prendront la forme de cours de rattrapage pour ce public d'AED. Cela équivaudra à environ 20 heures d'enseignement durant les six semaines de stage des autres étudiants ;

- un financement de la part du Rectorat à hauteur de 3200 € par étudiant qui permettra de manière plus générale d'accueillir des effectifs plus importants en donnant la possibilité d'ouvrir des heures complémentaires d'enseignement. Sur cette somme, 2000 € seront pérennes et les 1200 € restants ne seront octroyés que pendant deux années, car ils émanent du plan d'urgence.

M. Bauer complète en indiquant qu'à l'Inspé de l'académie de Limoges, les effectifs maximaux sont atteints contrairement à d'autres composantes de l'Université et de la région académique Nouvelle-Aquitaine de manière plus générale. Il confirme également que l'aide financière de 3200 € est temporaire puisqu'elle est liée à la politique de relance du gouvernement.

M. Pétreault soumet au vote la proposition concernant l'augmentation des capacités d'accueil pour le Master MEEF mention « Professeur des écoles » de 100 à 110. Celle-ci est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	20	Contre	1	Abstention	1
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

De plus, maintenant que cette résolution est adoptée, les lauréats de l'épreuve de positionnement vont pouvoir être informés d'ici la fin de la semaine de leur acceptation ou non dans ce master et de leur affectation sur le site de formation (Guéret, Limoges ou Tulle). Les candidats devront confirmer ou non leur venue avant le 30/06/2021. Il est prévu d'établir une liste complémentaire suffisamment longue afin de combler les défections qui pourraient intervenir sur la liste principale. M. Moyon ajoute aussi que le nombre de 110 correspond à l'effectif maximal incluant les éventuels redoublants.

Enfin, M. Moyon rappelle qu'en ce qui concerne les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », il revient à chaque responsable de formation en lien avec la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures dans chaque parcours de procéder à un classement et d'élaborer une liste principale et une liste complémentaire. Les résultats seront communiqués aux candidats fin juin-début juillet. En cas de refus de leur part, ils devront le signifier directement sur la plateforme eCandidat qui gèrera ensuite la liste complémentaire.

II. Informations diverses

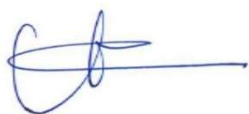
M. Moyon indique que la prise en charge des fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2021 a déjà fait l'objet d'une discussion avec M. Pétreault et M. Valette. M. Pétreault ajoute que l'Université de Limoges a compris les enjeux et les préoccupations de l'Inspé de l'académie de Limoges. En effet, pour rappel, les nouvelles maquettes de formation des deuxième années de Master MEEF induites par la réforme ministérielle ont été revues et pensées pour former, dès la prochaine rentrée, des contractuels alternants et

non plus des fonctionnaires stagiaires. Un travail a donc dû être effectué par les responsables de parcours pour adapter au mieux cette maquette à la formation des fonctionnaires stagiaires. Dans cette optique, une enveloppe de 150 heures supplémentaires a été accordée par l'Université de Limoges.

M. Pétreault remercie l'ensemble des membres du conseil. Il annonce qu'il s'agissait du dernier conseil d'institut de l'année universitaire 2020-2021. Le calendrier des prochaines réunions n'est pas encore fixé mais sera communiqué ultérieurement.

M. Pétreault clôt la séance à 14h46.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

A blue ink signature of Marc Moyon, featuring a stylized 'M' and 'O' with a horizontal line extending to the right.

Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,

A blue ink signature of Gilles Pétreault, featuring a large, stylized 'G' and 'P'.

Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Sophie Martin, featuring a stylized 'S' and 'M' with a horizontal line extending to the right.

Sophie MARTIN